

## FEUILLE DE TARIFICATION

*Tarification appliquée le 01/01/2022*

	EPHAD	Unités Spécifiques Alzheimer	Hébergement temporaire	Accueil de jour
<b>Prix de journée</b>	55.64 €	63.64 €		
Revenu mensuel inférieur à 1200€			30 €	22€
1200 € ≤ revenu mensuel < 1800€			38€	26€
Revenu ≥ 1800€			57.88 €	38.46 €
<b>Forfait dépendance</b>	<u>Couvert par l'APA</u> GIR 1 et 2 = 22.52 € GIR 3 et 4 = 14.29 €		<u>Couvert par l'APA</u> GIR 1 et 2 = 22.52 € GIR 3 et 4 = 14.29 €	<u>Non couverts par APA</u> GIR 1 et 2 = 20.35 € GIR 3 et 4 = 12.92 € GIR 5 et 6 = 5.48 €
<b>Ticket modérateur</b>	6.06 €		6.06 €	
majoration dépendance	dans certains cas et selon les ressources du résident, elle est calculée en plus du forfait dépendance, par le Conseil Départemental et facturée par l'établissement.			

Le prix de la journée et le forfait dépendance sont fixés annuellement et affichés à l'entrée de la résidence. Le paiement s'effectue mensuellement d'avance et au plus tard le 10 du mois en cours.

### Le prix de journée

Ce prix comprend l'hébergement complet. Il recouvre les prestations suivantes : l'accueil hôtelier, la restauration, le blanchissage, l'animation et vie sociale, l'administration générale. Le tarif hébergement est à votre charge et peut faire l'objet d'une aide sociale ou d'allocations.

### Le forfait dépendance :

Votre niveau de dépendance est pris en compte en fonction de la grille AGGIR. En fonction de votre GIR (Groupe Iso-Ressources), une tarification personnalisée est appliquée et couverte par l'APA (sous réserve de condition de ressource).

### Le ticket modérateur :

Il correspond au tarif des personnes les plus autonomes : GIR 5 et 6. Il est dû par tous les résidents et correspond à la participation de chacun à la dépendance.

### La majoration dépendance :

Elle est calculée, par le Conseil Départemental, en plus du tarif dépendance du GIR 5/6 et facturée par l'établissement après réception de la notification de révision de l'APA. Elle varie selon les ressources du résident.